

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-569415

8
98176



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

5975

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

YOUSSEF CHAFI ABD EL LATIF

14-01-59

OULFA - Casablanca - Rue Ben

ME CED 8620 134223

150 + 343,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. LAHLOU SEBTI Laâla
Médecine Générale
Echographie
72, Rue 66 Av. Oued Sebou
Oujda - CASA Tél: 022.40 20 05

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 15/02/2021

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
S PHARMACIE SAIB Dr ZAKARIA SAIB 154 Bd Oued Doudou El Azzari - Oulfa Tel : 05 22 91 16 34	11.12.21	343,25

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Laila LAHLOU

Epouse SEBTI

Diplômée De La Faculté De Médecine
De DAKAR

Médecine Générale Echographie

Spécialiste en Médecine de Travail

72, Rue 66 - Bd Oued Sebou

(au dessus de la Pharmacie Salah Eddine)

Oulfa - Casablanca - Tél. : 05 22 90 50 05



الدكتورة ليلى لخلو السبتي

خريجة كلية الطب ب Dakar
الطب العام

التحفيص بالأمواج الصوتية
إختصاصية في طب الشغل

72, زنقة 66 - شارع وادي سبو
(فوق صيدلية صلاح الدين)
الألفة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 90 50 05

sur rendez-vous

Casablanca, Le : 11/11/2021
.....

بالموعود

1) Stomatite cervicale

1.5

122.30

2) Dixiel 4

140 x 218

1.5 le repeat

40.40

2) nez et gossemye

1.5

140 x 218

cœurs le temps

123.60

3) sinusum 40

46.90

4) Felleme nbo

343.20

1.5

1 mag le de'

Dr. LAHLOU SEBTI Laila
Médicine Générale
Echographie
Rue 66 Av. Oued Sebou
Oulfa CASA Tel. 05 22 90 50 05

FELDENE
20mg PIROXICAM

LOT N° :

UT.AV. :

06/95

P.P.V. :

09366045/7

020807 11/18001
B11500PZ/ARO P.R.:123,600H
Batch 14
40 mg
CPI GR
INEXTRIM
SYNTHEMEDIC
O

